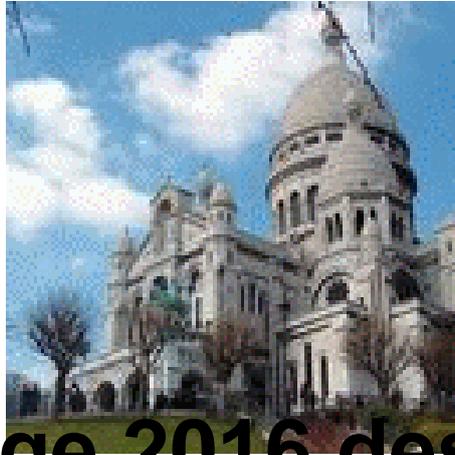


<http://pelerinagesdefrance.fr/Pelerinage-2016-des-Prêtres-Deportés-de-l-Ile-Madame>



# Pèlerinage 2016 des Prêtres Déportés de l'Ile Madame

- Pèlerinages régionaux - Poitou-Charentes -



Date de mise en ligne : samedi 30 juillet 2016

---

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

---

# **Pèlerinage des Prêtres Déportés de l'Île Madame** **Mardi 23 août 2016** **Souvenir des prêtres déportés en 1794**

<dl class='spip\_document\_1206 spip\_documents spip\_documents\_left' style='float:left;width:200px;'>

**Le pèlerinage annuel des prêtres déportés de l'Île Madame aura lieu le mardi 23 août 2016.**

**Organisé par le diocèse de La Rochelle, il partira de Port-des-Barques et aura pour prédicateur Mgr Jean-Louis Papin, évêque de Nancy et de Toul, primat de Lorraine. Il honorera la mémoire des 827 prêtres emmenés à Rochefort et enfermés dans des conditions inhumaines sur les pontons en mars-avril 1794. On ne dénombra que 238 survivants en octobre de la même année : 36 sont morts à Rochefort, 254 sur l'île Madame et 299 furent enterrés dans les vases.**

**A ces prêtres martyrs, s'ajoutent les prêtres assassinés lors des massacres de septembre 1792 et tous ceux, si nombreux, qui furent guillotins.**

**Si « Tuer un prêtre c'est profaner la République » comme l'a dit François Hollande, après l'assassinat du Père Jacques Hamel le 26 juillet 2016, sous les coups de lâches islamistes, combien de fois alors la République naissante s'est-elle profanée elle-même durant la révolution ?**

**Parmi ces prêtres martyrs de l'Île Madame, 64 d'entre eux ont été béatifiés par Jean-Paul II le 1er octobre 1995.**

**L'Abbé Yves Blomme, qui enseigne l'histoire de l'Église à l'Université Catholique de l'Ouest, à Angers, est le vice-postulateur de la cause de ces 64 prêtres béatifiés.**

## Informations

Site Internet [catholique La Rochelle](#)

Téléphone +33 5 46 84 87 47

Adresse Ile Madame et Port des Barques 17730 Port-des-Barques

Les prêtres déportés Histoire des prêtres réfractaires lors de la révolution française

« Le 12 juillet 1790, L'Assemblée Constituante vote la Constitution civile du clergé (promulguée le 24 août), visant à créer une Eglise nationale, intégrée dans l'Etat. Selon Mirabeau « le service des autels est une fonction publique. La religion appartient à tous, il faut que ses ministres soient à la solde de la nation. » Dans ce système, on ne tient plus compte de l'autorité du Pape. Les prêtres sont nommés par tous les citoyens, croyants ou athées. D'inspiration gallicane, la constitution civile du clergé souhaite établir l'indépendance totale de l'Eglise de France à l'égard de la papauté. Son organisation se calque sur l'administration civile.

Le décret d'application passe en novembre 1790. Le roi le signe le 26 décembre 1790. Le serment devait être prêté 8 jours après, soit le 4 janvier.

Le 4 janvier 1791, les députés du clergé réunis à l'Assemblée prêtent serment, souvent sous la pression des tribunes. Le 7 commencent les serments dans les provinces. Ils sont échelonnés tous les dimanches de janvier et février 1791, à des dates différentes selon les diocèses. Sur 134 évêques, 4 seulement prêtent le serment. Sur les 70 000 prêtres, 46 000 refusent de prêter le serment.

Les membres du clergé non rattachés à une paroisse, considérés comme non « utiles » (cent mille ecclésiastiques et religieux, soit près des trois cinquièmes du clergé de l'Ancien Régime), sont contraints de prendre une retraite forcée, sauf à choisir de rejoindre les rangs du clergé de paroisse en prétant serment.

Le pape Pie VI s'oppose rapidement au serment et demande aux membres du clergé ne l'ayant pas encore prêté de ne pas le faire, et à ceux qui avaient déjà prêté serment, de se rétracter.

La France est ainsi divisée en deux clergés : les prêtres constitutionnels, et les prêtres réfractaires.

Prêtres réfractaires : Ce sont les prêtres qui refusent de prêter serment à la Constitution civile du clergé et de ne continuer à reconnaître que l'autorité du Pape.

Prêtres constitutionnels : Ce sont les prêtres qui prêtent serment de fidélité à la Constitution civile du clergé. Ils furent aussi appelés « assermentés » ou « jureurs ».

Les prêtres réfractaires sont si nombreux que la guillotine se montre insuffisante.

En mai 1792, l'Assemblée Constituante décrète l'exil hors du Royaume pour tous les insoumis, le lieu de déportation choisi est la Guyane, réputée pour son climat meurtrier au 18e siècle. De nombreux prêtres sont alors emprisonnés. On achemine les convois de déportés vers les trois grands ports de l'Atlantique : Nantes, Bordeaux et Rochefort-sur-mer.

En juin 1793, les cérémonies et les processions hors des églises sont interdites, ainsi que le port des insignes sacerdotaux. Les prêtres sont incités à renoncer au sacerdoce et à se marier.

C'est ainsi que 73 prêtres sont acheminés vers Nantes, 1 494 vers Bordeaux et 827 vers Rochefort.

De nombreux convois circulent vers l'ouest. Les prêtres sont serrés sur des charrettes, dans le froid, la pluie. Ils sont hués, humiliés, reçoivent des jets de pierres et menacés de mort s'ils bronchent. Dans certaines villes, comme La Rochelle, ils sont livrés à la population et tués. Dans d'autres, la population les prend en pitié. Certains s'agenouillent

à leur passage. »

Rocherfort-sur-mer

« Rocherfort est la ville la plus révolutionnaire de France. Les prisons sont pleines et le Ministre de la Marine ordonne le transfert des prisonniers sur deux vaisseaux négriers : Les Deux Associés et le Washington. Ces deux bâtiments démantés (appelés « pontons ») à fond plat, jusqu'alors utilisés pour la traite des noirs et le transport de la chaux et du charbon, deviennent les lieux d'un long calvaire pour les prêtres réfractaires.

L'embarquement des prisonniers a lieu le 25 mars 1794 à bord du navire Les Deux Associés. Le Commandant Laly conduit alors le ponton jusqu'à l'estuaire de la Charente entre les îles d'Aix et Madame. Il y est rejoint à la mi-juin par le Washington.

Dans un entrepont de quarante places, près de quatre cents prêtres sont entassés. Ils s'entassent, ne disposant chacun que d'un demi-mètre cube. Ils doivent rester allongés sur le côté sans pouvoir se soulever. Ils n'ont que 55 cm de hauteur. Ils y sont enfermés pendant douze heures par jour, agonisants, l'air est irrespirable. Ils dorment à même les planches du navire et de nombreuses maladies apparaissent (gale, scorbut, typhus et dissenterie). La vermine se propage également tuant de nombreux prisonniers. Le matin, pour désinfecter les lieux, les matelots apportent un tonneau de goudron. Il se dégage une odeur nauséabonde et une fumée étouffante. Le jour, pendant des heures, ils doivent rester debout, à l'avant des navires, sous la pluie, le vent et le soleil.

A cela s'ajoutent les brimades de l'équipage qui fait subir maintes tortures aux prisonniers. Il est impossible de célébrer la messe ou de prier. Pourtant tous restent prêtres jusqu'au bout. C'est en vain que les persécuteurs les empêchent d'adresser publiquement des prières, de se prosterner ou de faire le signe de Croix. L'un d'eux, le père Sébastien François, est mort à genoux, les bras en Croix et les yeux levés au Ciel. Ces prêtres étonnent leurs bourreaux par leur patience, leur sérénité, voir leur « joie ». L'abbé Dibignon dit : « nous sommes les plus malheureux des hommes et les plus heureux des Chrétiens ».

Les conditions à bord se dégradent et l'équipage lui aussi est touché par les maladies (notamment le typhus). Les autorités décident alors de jeter les corps par-dessus bord, mais les cadavres déplacés par la marée remontent le long des rives de la Charente. Les riverains, de peur que l'épidémie ne progresse, se plaignent auprès des autorités et une autre solution est trouvée : Enterrer les morts dans les vases autour de Fort Lupin, Fort Vasoux, Port des Barques et l'île d'Aix.

Malgré ces précautions, l'épidémie continue se répandre. On envoie donc sur place deux chaloupes qui servent d'hôpital. Mais ce torride été 1794 aide la propagation des maladies et les deux chaloupes deviennent alors très vite insuffisantes.

Les capitaines des deux navires reçoivent donc l'ordre de débarquer les malades sur l'île Citoyenne (actuelle Ile Madame) où un hôpital de campagne composé de huit vastes tentes a été installé. Les prisonniers apprennent la nouvelle le 15 août et baptisent l'île « île Sainte Marie » en mémoire du jour de l'Assomption. Le débarquement se fait dans des conditions très difficiles car il faut patauger dans les vases pour atteindre l'île. Sur les 83 premiers prisonniers débarqués, 36 meurent sur le trajet les menant à l'hôpital.

La chute de Robespierre, le 27 juillet 1794, permet un adoucissement de la situation : de la nourriture fraîche parvient aux prêtres et leurs geôliers s'humanisent peu à peu. Un semblant de liberté religieuse apparaît. Ils peuvent ainsi prier et chanter les psaumes.

Pourtant, les tempêtes du mois d'octobre rattrapent très vite le sort des prisonniers. En effet, la pluie et les rafales de vent détruisent les tentes et les prêtres survivants sont de nouveau envoyés sur les pontons. Ils sont répartis sur trois navires : les malades sur l'Indien, les convalescents sur Les Deux Associés et les plus valides sur le Washington. Les pontons sont alors ancrés à Port des Barques. Durant cet hiver, ils sont rejoints par d'autres prêtres réfractaires,

emmenés sur trois navires provenant de Bordeaux et rejetés par une tempête en rade de Port-des-Barques.

Sur les 827 prêtres emmenés à Rochefort et enfermés sur les pontons en mars-avril 1794, il ne reste que 238 survivants en octobre : 36 sont morts à Rochefort, 254 sur l'île Madame et 299 enterrés dans les vases. 64 d'entre eux sont béatifiés par Jean-Paul II le 1er octobre 1995.

Le 05 février 1795, les 150 survivants des pontons de Rochefort sont emmenés à Saintes où ils sont enfermés dans l'Abbaye aux Dames. Bien que toujours prisonniers, leurs conditions s'améliorent grâce à la charité de la population. Après ce long calvaire, la plupart s'efforcèrent de regagner leur ancienne paroisse.

Après cette terrible histoire, l'oubli s'est installé peu à peu.

Au début des années 1900, un Rochefortais, Monsieur Daunas, achète le terrain à l'entrée de l'île et découvre quatre corps alignés en croix. Sur ce terrain, on dresse une croix de galet en souvenir des prêtres disparus. Pour honorer leur mémoire, on édifie également à l'entrée de la Passe-aux-Boeufs un calvaire où veillent Saint Pierre et Saint Paul.

En 1910 a lieu le premier pèlerinage sur l'île Madame. Depuis, chaque mois d'août (mois où les prêtres ont été emmenés sur l'île), a lieu le pèlerinage entre le calvaire et la croix de galets en souvenir des prêtres disparus dans l'île. Chacun peut venir y déposer un galet et prier. »

### Bordeaux

« La Révolution et les idées du Siècle des Lumières ébranlent l'Eglise de Bordeaux. Le clergé est divisé, 418 prêtres jureurs, 341 prêtres réfractaires. Des églises sont fermées, la cathédrale Saint-André devient magasin à fourrage. En 1801 le diocèse de Bazas est supprimé (à partir de 1937, l'Archevêque de Bordeaux porte aussi le titre d'évêque de Bazas).

Comme ceux de Rochefort, les prêtres doivent être déportés. Embarqués sur trois pontons : le Jeanty, le Dunkerque et le Républicain, ils doivent aller en Afrique. Ils partent de Bordeaux le 6 décembre 1794, mais une tempête dans l'estuaire de la Gironde les oblige à se mettre à l'abri dans l'embouchure de la Charente. Ils rencontrent leurs frères retenus comme eux dans l'embouchure de la Charente et leur donnent des vêtements. En effet, ils n'ont pas été fouillés au point de ne plus avoir de vêtements.

Les prêtres en provenance de Bordeaux sont libérés des pontons en avril 1795 (ceux de Rochefort le 5 février). Ils sont ensuite enfermés à Brouage. Oubliés jusqu'au 30 mars 1796, ils sont alors transférés à Saintes puis libérés le 9 août suivant. »

### Nantes

« Au cours de l'été 1791, les différentes autorités départementales de Bretagne demandent les possibilités de prendre certaines mesures contre les prêtres réfractaires : les éloigner de leurs anciennes paroisses, les réunir puis les incarcérer, et interdire les processions nocturnes qui prennent de l'ampleur. A partir d'août, la citadelle de Port-Louis devient le lieu d'incarcération de tous les prêtres pris dans le Morbihan. Le mois suivant, une amnistie est proclamée, mais elle est de courte durée puisque supprimée le 19 novembre.

Dès son arrivée à l'évêché, Mgr Le Masle avait décidé le remaniement de ses paroisses, avec le remplacement des curés et vicaires réfractaires. Cependant, la population refuse les prêtres assermentés qui lui étaient imposés, et les expulse par les fourches des paysans ! En fait, dans les campagnes, les gens hébergent et nourrissent les réfractaires en fuite.

L'été 1792, il est décidé que les réfractaires morbihannais seraient exilés à partir de Port-Louis.

Les déportations les plus redoutées étaient celles pour l'Espagne et la Guyane. En 1794, de nombreux prêtres morbihannais sont conduits vers Rochefort.

Par les décrets des 11 et 12 mars 1793, ceux qui ne s'étaient pas livrés prisonniers ou avaient refusé l'exil peuvent être condamnés à la peine de mort.

L'affaire la plus tristement célèbre est la noyade de 83 prêtres dans la Loire en novembre, ordonnée par le représentant du peuple Carrier. Ce dernier est alcoolique chronique. En juin 1793, il est envoyé à Rennes, puis en octobre à Nantes. On lui ordonne de « nettoyer les prisons surchargées de la ville » au prétexte que les Anglais arrivent. Il imagine un procédé radical qu'il appelle la « déportation verticale ». C'est à dire qu'au lieu de la déportation vers les îles lointaines, il fait embarquer les condamnés sur des barques à fonds plats qui sont coulées au milieu de la Loire. Les premiers exécutés sont des prêtres réfractaires.

Certains s'agrippent au bateau qui les conduit au lieu du supplice. Leurs bourreaux, parmi lesquels certains reconnaissent leurs anciens paroissiens, leur coupent les mains. Des milliers d'hommes et de femmes périssent dans ce que Carrier appelle la « baignoire nationale ». Il fait également fusiller ou guillotiner des centaines de personnes dans une plaine à côté de Nantes. Rappelé à Paris, il meurt guillotiné en 1794.

Le 21 février 1795, l'Assemblée Nationale décide le retour à la liberté des cultes, à condition que la manifestation de ceux-ci ne trouble pas l'ordre public. Plusieurs prêtres réfractaires reviennent dans leurs paroisses. En 1797, les mesures d'apaisement sont révoquées, les déportations recommencent. De nombreux prêtres sont envoyés à Cayenne ou internés à Rochefort, sur l'île d'Oléron ou l'île d'Aix.

Le 15 mars 1798, Rome est occupée par les Français. Pie VI est arrêté par le général Berthier, avant d'être conduit en France où il meurt le 29 août 1799. (Il est enterré civilement.)

Le 10 novembre 1799, Bonaparte prend le pouvoir. Le Directoire est supprimé. Beaucoup de prêtres émigrés rentrent en France.

En mars 1800, le conclave réuni élit le nouveau pape : Pie VII. Celui-ci rétablit les Etats de l'Eglise et réclame les biens ecclésiastiques qui ont été confisqués par la Révolution.

Le 16 juillet 1801, le cardinal Consalvi, au nom du pape Pie VII, signe le Concordat qui restaure la religion catholique en France, et abolit la loi de 1795 séparant l'Église de l'État. En retour, le Saint-Siège reconnaît la légitimité de la République.

Ces drames ne touchent malheureusement pas que les prêtres réfractaires. Un grand nombre de religieux et religieuses le sont également. Le 13 février 1790, un décret interdit les vœux monastiques perpétuels et les congrégations religieuses à vœux solennels sont supprimées.

En 1794, plusieurs religieuses sont guillotonnées : 4 filles de la Charité le 28 juin à Arras, 15 Carmélites de Compiègne le 17 juillet à Paris, 32 Sacramentines et Ursulines du 6 au 26 juillet à Orange, et 11 Ursulines les 17 et 23 octobre à Valenciennes. Elles sont aujourd'hui toutes béatifiées ou canonisées.

De plus, ceux qui cachent des prêtres réfractaires ou des religieux sont également passibles de mort. »

Source :

[foi et contemplation prêtres déportés prêtres réfractaires](#)

Ouvrage à consulter

"Les Prêtres Déportés sur les Pontons de Rochefort"

Livre de 172 pages de l'Abbé Yves Blomme aux Éditions BORDESSOULES

ISBN 2-903504-64-4 de 1994

L'Abbé Yves Blomme, qui enseigne l'histoire de l'Église à l'Université Catholique de l'Ouest, à Angers, est le vice-postulateur de la cause des 64 prêtres qui ont été béatifiés en 1994 par le Pape Jean-Paul II. »

Sites à consulter

[Rochefort pèlerinage des prêtres déportés de l'île Madame](#)

[catholique 17 pèlerinages](#)

[foi et contemplation prêtres déportés prêtres réfractaires](#)

